

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 566

présenté par
M. Sirugue
-----**ARTICLE 27**

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« chapitre »

le mot :

« titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.